

**COMMUNE DE LANGUEUX**  
**Côtes d'Armor**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du 23 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents                      Mesdames Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Maryline NIVET, Françoise GALLOUET, Béatrice REDON, Françoise HURSON, Amandine ANDRE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Christophe MINAUD

Absents excusés                      Messieurs Hubert HILLION (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Jean-Pierre REGNAULT (pouvoir donné à Amandine ANDRE)

Mesdames Malorie MEHEUST (pouvoir donné à Christian KERAUTRET), Laura BLEVIN (pouvoir donné à Angélique STEUNOU), Isabelle ETIEMBLE, Catherine PEPIN, Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Françoise HURSON), Marie-Noëlle MORISE (pouvoir donné à Jean BELLEC), Marion BOUCHEVREAU (pouvoir donné à Christophe MINAUD)

Secrétaire                              Madame Maryline NIVET

Secrétaire auxiliaire                Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

**Rapport n° 2023-47**

**AVENANT N°1 AU BAIL CONCLU AVEC ORANGE POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE-RELAIS DANS LE CLOCHER DE L'EGLISE**

Rapporteur : Monsieur Richard HAAS, Maire de Langueux

La Ville de Langueux octroi depuis 2001 à la SA Orange France un bail pour l'occupation du clocher de l'église située 2 place de l'Eglise (parcelle cadastrée BN n° 2) à Langueux par une antenne-relais qui a fait l'objet d'un renouvellement le 13 décembre 2010.

La société TOTEM France SAS, filiale du groupe Orange, désormais gestionnaire des infrastructures, a récemment sollicité la Ville afin de conclure un avenant au bail nécessaire au passage de l'antenne existante en 5G.

Pour rappel, la Ville de Langueux, en tant que propriétaire du bien, perçoit un loyer annuel de 6 087 € de la part d'Orange. L'Association Diocésaine, en tant qu'Affectataire du bien, perçoit un loyer annuel de 1 488 €. Ces loyers sont révisés chaque année à date anniversaire à + 2%.

La proposition d'avenant modifie principalement les équipements et infrastructures de l'antenne ainsi que le loyer annuel qui évolue à 6 392 € (soit + 5 % par rapport au loyer actuel), les modalités de révisions restent inchangées ; le loyer annuel dû à l'affectataire augmente dans les mêmes proportions, soit à 1 600 €.

La durée du bail est reconduite pour 12 ans à compter de la signature de l'avenant, prorogeable tacitement par périodes successives de 6 ans.

Le projet d'avenant est ci-annexé.

En conséquence, **je vous propose** :

- d'approuver le projet d'avenant au bail du 13 décembre 2010 consenti à la SA Orange France ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant dans les conditions précédemment évoquées ainsi que tout autre document relatif à cette délibération.

**Le présent rapport, ne soulevant ni avis contraire, ni observation, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (abstention de Christophe MINAUD et son pouvoir Marion BOUCHEVREAU).**